

Madame SCHVERTZ, vos enfants et petits enfants,

Madame la directrice du CP de Moulins/Yzeure

Mesdames et messieurs les membres de la communauté pédagogique,

Mesdames et messieurs les DPIP et lieutenants,

C'est toujours un honneur de célébrer la fin d'une formation, a fortiori lorsqu'on la place à la fois sous les bons auspices des valeurs de la République et d'un homme dont l'attitude et les actes ont incarné ces valeurs.

C'est toujours un honneur, mais aussi et surtout une responsabilité, que de s'adresser, en fin de formation, à de futurs cadres. Il y aurait tant de chose à se dire ! Alors il convient de choisir.

La première des choses que je souhaite vous dire, c'est que c'est délibérément que je m'adresse à vous tous, sans distinction, en me fondant sur le lien fondamental qui vous unit, qui vous relie . Ce lien, c'est votre rôle de cadre. Il vous faudra diriger, accompagner, dans un contexte de réforme déterminant pour l'avenir de notre administration. Vous serez d'autant plus efficace que vous saurez travailler ensemble.

La deuxième chose que je souhaite vous dire, c'est qu'il convient de se rappeler chaque jour de la mission du service public pénitentiaire. Cette mission est définie dans la loi du 24 novembre 2009 :

Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions pénales. Il contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation et l'aménagement des peines des personnes condamnées.

Chaque terme de la mission (garde, réinsertion, prévention de la récidive) est interdépendant de l'autre. Une bonne prévention dépend d'une bonne réinsertion, laquelle dépend à son tour d'une bonne détention. L'interdépendance dans le contenu de mission implique l'interdépendance

dans l'exercice de cette dernière. Cette interdépendance vous engage à la complémentarité, le dialogue et l'humilité, principes que vous devrez réaffirmer ou transmettre à vos collaborateurs.

La tâche sera parfois difficile. Il faudra en rappeler l'enjeu : **le respect des intérêts de la société , des droits des victimes et des droits des personnes détenues.**

Je n'ai pas de doute sur vos capacités à vous rejoindre et à fédérer. Les DPIP ont choisi Marianne, symbole de notre République. Les lieutenants ont choisi un homme, Jacky SCHVERTZ, dont le parcours et l'engagement incarnent ses valeurs. On distingue ainsi une communauté de valeur : la figure tutélaire de la République et son incarnation dans le parcours professionnel exemplaire de l'un des nôtres. Vous êtes ainsi en accord sur l'essentiel. Il ne vous reste qu'à le prouver.

Un dernier point : l'année 2019 sera une date anniversaire, puisqu'elle sera l'occasion de fêter les 20 ans de la réforme **du 13 avril 1999 et modifiant le code de procédure pénale (troisième partie : Décrets) et portant création des services pénitentiaires d'insertion et de probation).** Cette réforme est communément appelée « réforme des SPIP ». Cela est vrai, mais n'épuise pas le sujet. Car cette réforme est aussi une étape majeure dans la professionnalisation des services de l'administration pénitentiaire, intéressant la prise en charge des PPSMJ. Si l'on veut bien intégrer cet élément, alors on comprendra que ces 20 ans seront une occasion, pour tous les agents du service public pénitentiaire, de se réjouir.

Je vous souhaite tous les succès, professionnels et personnels.

Je remercie madame SCHVERTZ et ses enfants et petits enfants d'avoir été à nos côtés.

Je remercie madame la directrice du CP de Moulines de sa présence.

Nous allons maintenant procéder à la remise des attestations.